Résumé des résultats de l’enquête complémentaire réalisée

dans le cadre du RGPH 2014 sur l’apport

de l’expérience professionnelle au capital humain

Dans le cadre de l’opération du Recensement Général de la Population et de l’Habitat de septembre 2014, un module du questionnaire a été consacré à la mobilité professionnelle. Il consistait à recueillir les données sur la carrière professionnelle des personnes actives âgées de 20 à 59 ans, en vue d’appréhender l’impact de l’expérience professionnelle sur le capital humain. Il a concerné un échantillon de 72000 individus tirés des ménages recensés.

Expérience professionnelle

En somme, sur la population active de 9,4 millions, âgée de 20 à 59 ans que comptait le Maroc en 2014, 1,9 millions ou 20% auraient changé de profession, au moins une fois dans leur vie professionnelle.

En moyenne, chaque centaine de personnes actives âgées de 20 à 59 ans, auraient exercé 130 professions. Ce rapport passe de 135 parmi les « ouvriers et manœuvres non agricoles », à 128 parmi les « cadres moyens et employés » et à 115 parmi les « employeurs et cadres supérieurs ».

Mobilité professionnelle intra et inter sectorielle

715 mille personnes de 20 à 59 ans, représentant 38% de la population active concernée auraient connu une mobilité dans le même secteur d’activité, 52% dans les services, 24% dans l’industrie, 29% dans l’agriculture et 20% dans les BTP. Cette mobilité intrasectorielle aurait favorisé la promotion professionnelle de 43% de ce segment de la population active et se serait soldée par un déclassement de 33%.

De leur côté, près de 1,17 millions (62%) auraient connu une mobilité professionnelle intersectorielle polarisée, à raison de 83% par 3 secteurs d’activité, le secteur primaire, les « services », et les « BTP ». Elle aurait amélioré le statut socioprofessionnel de 42% des personnes concernées et déclassé 36%.

Mobilité socioprofessionnelle

Globalement, la mobilité dans le marché du travail aurait amélioré le statut professionnel de 42% de la population active ayant contribué à cette mobilité et déclassé 34%.

Parmi cette population, 46% des « ouvriers et artisans qualifiés », 27% des « cadres moyens et employés » et 14% des « exploitants agricoles » auraient participé de cette mobilité ascendante.

En revanche, la mobilité descendante globale aurait affecté à concurrence de 74% la position des « ouvriers et manœuvres non qualifiés » et de 15% celle des «ouvriers et artisans qualifiés ».